

est-ce inopportun de vous prier de vouloir bien aussi, sur le même plan, y créer dans un but direct, une commission archéologique qui recevrait le titre de COMMISSION GÉNÉRALE CONSULTATIVE DES MONUMENTS ET DOCUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT ; et dont le siège serait aux archives de la Préfecture ?

Par elle, tous les autels isolés se réuniraient dans un seul temple, tous les rameaux épars à Lyon, à Villefranche-sur-Saône, à Belleville, à Anse, Beaujeu, etc., se confondraient en un tronc commun, et l'archéologie du Rhône serait soumise à la règle fécondante de l'unité.

Une commission semblable existe dans la Gironde, dans la Côte-d'Or, etc.

La Commission générale se composerait de deux grandes sections l'une pour la ville et l'arrondissement de Lyon, l'autre pour la ville et l'arrondissement de Villefranche, toutes les deux appelées à se réunir à la Préfecture du Rhône, sous une présidence unique, réservée à Monsieur le Préfet ou à ses délégués. Indépendamment des grands groupes choisis dans les deux chefs-lieux, il y aurait un, deux ou trois membres dans chaque canton rural du département, selon l'importance archéologique de la circonscription.

L'intérêt que vous prenez, monsieur le Préfet, à toutes les idées de pacification et de progrès dans les esprits m'est un sûr garant que vous daignerez prendre en sérieuse considération ce plan faiblement esquissé d'une organisation archéologique de l'ancien Lyonnais, mais auquel je suis prêt, si vous daignez me le permettre, à donner tout le développement nécessaire.

Je suis, etc.

JOSEPH BARD.